



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200015162-20230414-2023-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2023

Notification : 24/04/2023

2023-16

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 14 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, à la Maison des Associations d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 8 avril 2023	Date d'affichage : 21 avril 2023
Membres en exercice : 40	Membres présents : 16
Procurations : 1	Nombre de votes : 17
Pour : 17	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : Alessandrini Anthony - Angeli Paul - Angelini Colomba - Antonetti Jean Marie - Casanova André – Castellani Jean-Charles - Franceschi Jean-Claude - Giuganti Paul - Giuly Martin - Luciani Dominique - Marchetti Laurent - Maurizi Pancrace - Palmieri Michel - Pietri Filippi Ghislaine - Pistorosi Ramazotti Jeanne - Vannucci Bernard

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : Bussetta Jean-Yves (pouvoir à Alessandrini Anthony)

MEMBRES ABSENTS : Baldovini Antony – Bonifaci Jean-François – Bony Sarah - Calendini Isabelle - Chessa Pascal - Corona Jean - Dompiertrini Pierre-François - Giacobetti Xavier - Gozzi Dominique - Grossi Christelle - Luiggi Laure - Mariani Marthe - Medori Séverin - Noirault Rossi Patricia - Orsucci Christian - Paolacci Jean Toussaint - Paoli Jean-François - Piras Marie Antoinette - Ricciardi Saez Célia - Rossi Pierre - Santelli Jean Baptiste - Taddei Laurence - Dominique Venturini

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2022

L'an deux mille vingt-trois et le 14 avril à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, à la Maison des Associations d'Aleria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Président présente le résultat de l'exercice budgétaire 2022 et demande au conseil de l'autoriser à en affecter le produit au budget primitif de la Communauté de communes tel que présenté ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil communautaire réuni sous la présidence de , Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 373 827,68 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre	0
Pour	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	286 531,43 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	87 296,25 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	373 827,68 €
D Solde d'exécution d'investissement	249 461,92 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-12 227,82 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 373 827,68 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	373 827,68 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé du président,

Approuve le rapport du président et autorise l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Pour : 17 Contre : 0 Nuls : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,
Jean Claude Franceschi



(The page contains numerous handwritten signatures in blue ink, including the signature of the President Jean-Claude Franceschi and several other council members.)